



Un cheval, des chev... ?

Des **chevaux**. À ce jour, le pluriel **chevals** n'a été admis par aucune autorité linguistique. Il s'agit d'une simple légende!

Le pluriel de *bocal* est *bocaux*, comme celui de *journal* est *journaux* et celui de *cheval*, *chevaux*. En effet, le pluriel des mots en *-al* est généralement *-aux*, avec certaines exceptions (*bals*, *festivals*, *carnavals*, etc.).

Ni l'Académie française, ni le Conseil supérieur de la langue française, ni l'Office québécois de la langue française, ni les grands dictionnaires français ou québécois n'autorisent le pluriel **chevals**. Certaines rumeurs laissent entendre qu'il s'agirait d'une modification apportée par la réforme de l'orthographe, mais il n'en est rien.

Pour en savoir davantage, consultez :

- Le Guide orthographique d'Antidote, « La légende des *chevals* »
- L'OQLF, « *chevals* », http://66.46.185.79/bdl/gabarit_bdl.asp?T1=chevals

Sources : OQLF, *Chevals*, [En ligne], 2009, http://66.46.185.79/bdl/gabarit_bdl.asp?T1=chevals et le Guide orthographique d'Antidote, « La légende des *chevals* ».

Nancy Desjardins
Département de français
Cégep de Saint-Jérôme
450 436-1580 poste 6428